



Désistement vendeur après offre acceptée

Par **france15**, le **19/04/2017** à **05:34**

Bonjour, rnrnil s'avère que les vendeurs d'un appartement pour le quel on a fait une offre au prix - par mail à travers l'intermédiaire d'une agence - qui a été acceptée, la veille du RDV de la promesse de vente ils décident de ne plus vendre leur bien parce que leur achat ne se fera plus. rnrnEst-ce que ils ont le droit de se rétracter sans conséquences, alors que on n'est pas responsable de leur futur achat et que faire une vente en cascade est un risque à prendre? rnrnPeut-on les obliger à porter la vente à terme (dans 4 mois on sera à la rue avec un bébé car nous aussi on a vendu)? rnrnJ'ai lu sur internet des réponses opposées et ni l'agence ni mon notaire ont été rassurantes pour la suite... rnrnCette histoire nous amène à penser que peut-être ils veulent revoir le prix à la hausse (ils ont déjà précédemment refusé notre première offre et annulé le mandat de l'agence, pour remettre le bien 20.000€ plus cher avec un mandat rédigé par eux même au quel nous nous sommes alignée, il s'agit d'avocats...) et qu'il devraient nous donner une raison valide et grave pour que notre pré-contrat soit nul. rnrnMerci de vos réponses

Par **Lag0**, le **19/04/2017** à **09:04**

Bonjour,rnCe n'est pas très clair.rnVous dites que les vendeurs ont résilié le mandat avec l'agence. Puis vous parlez d'un mandat rédigé par eux. Que voulez-vous dire exactement ?rnOnt-ils bien un mandat avec l'agence dont vous dites être passé par elle ? rnAussi, vous parlez d'une offre, mais est-ce une offre au prix du mandat ou avez-vous fait une proposition inférieure ? Car si au prix du mandat, il n'y a même pas besoin de l'acceptation des vendeurs...